

livrant le territoire de treize arrondissements; mais je n'ai point entendu dire qu'il ait eu la gloire d'avoir étendu au loin sa puissance dans les quatre directions <sup>1)</sup>. Quant à *Touan* (*Long*), c'est après (que sa famille eut régné trois cents années <sup>2)</sup>) et avec un territoire qui comprend dix mille *li* entre ses limites <sup>3)</sup> qu'il est venu nous apporter son dévouement.

Après l'année *kouei-tch'eu* (1253), son ancêtre *Mo-ho-lo-ts'o* (*Mahārāja*) <sup>4)</sup> obéissant aux ordres reçus, combattit dans les quatre directions ceux qui ne rendaient pas hommage à la cour. Il arriva jusque dans le territoire des *Song* et pénétra profondément dans les régions de *Yong* <sup>5)</sup>, de *Kouang* <sup>6)</sup> et de *Je-nan* <sup>7)</sup>. Puis il mourut au milieu de ces entreprises <sup>8)</sup>.

Le fils de *Ts'ien Yuan-kouan*, nommé *Ts'ien Tso* 錢佐 mourut en 947 et eut pour successeur son frère cadet *Ts'ien Chou* 錢俶, qui se soumit aux *Song* en 978. Ainsi, il y eut quatre rois de *Wou* et de *Yue*, mais, comme deux d'entre eux étaient frères, on peut dire qu'il n'y eut que trois générations. Quant au nombre de 81 années, il ne paraît pas très exact puisque ce royaume ne dura que de 902 à 978.

1) En d'autres termes, le territoire des rois de *Wou* et de *Yue* était restreint et n'est pas comparable en étendue à celui sur lequel régnèrent les membres de la famille *Touan*. Le mérite des *Touan* lorsqu'ils se soumirent aux *Yuan* est donc plus considérable que celui des *Ts'ien* lorsqu'ils se livrèrent aux *Song*.

2) Cf. *Nan tchao ye che*, trad. SAINSON, p. 112: «En tout, les deux états de *T'a-li* et de *Heou-li*, sous la famille *Touan*, comptent vingt-deux règnes ayant duré ensemble 315 ans».

3) Cf. *Che king*, ode IV des sacrifices des *Chang* (Legge, C.C., vol. IV, p. 639): 幅隕既長 «leurs limites furent étendues»; — ode III de la même section (Legge, C.C., vol. IV, pp. 638): 景員維河 «*King* a le *Ho* pour limite».

4) Après que *Touan Hing-tche* 段興智 eut été fait prisonnier par les Mongols en 1254, Mangou khan lui rendit son territoire et lui conféra le titre de mahārāja. *Touan Hing-tche* est le frère aîné et le prédécesseur de *Touan Che* (cf. p. 16, lignes 13—14).

5) *Yong* 邕 est aujourd'hui la préfecture de *Nan-ning* 南寧, dans le *Kouang-si*.

6) Le mot 廣 ne pourrait désigner que la ville de Canton. Mais je crois que ce caractère est fautif et doit être lu 橫; *Heng* 橫 est le nom d'une préfecture secondaire du *Kouang-si* par laquelle passa Ouriangkadaï lorsqu'il envahit le territoire des *Song* en 1259; nous lisons en effet dans la biographie de ce général (*Yuan che*, chap. CXXI, p. 3 v°) qu'il triompha du bourg fortifié de la montagne *Heng* 破橫山寨. La même